

## Rues du Rhône et du Midi



Inaugurée le 23 novembre dernier, la nouvelle entrée de la rue du Midi est la première étape du réaménagement de la partie basse de la rue du Rhône et de la rue du Midi. Elle constitue un test grandeur nature puisqu'il s'agit des mêmes pavés, en grès suisse, que ceux prévus sur la Place du Marché.

Les travaux se poursuivront avec le réaménagement de la rue du Rhône et de la rue du Midi. Ces deux rues passeront en zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h) avec la conservation de quatorze places de stationnement à durée limitée, une vingtaine de places pour les cycles et six places pour les deux-roues motorisés.

Quinze nouveaux arbres seront plantés dans des poches végétalisées, dont certaines équipées de bancs, afin d'offrir des espaces de détente et développer le réseau écologique à travers le centre-ville. Les travaux sont prévus d'ici fin 2026.

Zouhri-©

## Avenue du Cloître

Liaison historique entre le centre-ville et le château, l'avenue du Cloître va faire peau neuve. Le revêtement de surface et les canalisations nécessitent une réfection urgente.

Le réaménagement prévoit le remplacement des quinze tilleuls existants, dont l'état sanitaire est dégradé, par la plantation de vingt-trois nouveaux arbres et une soixan-

taine d'arbustes. Des surfaces végétalisées, plantées de prairie fleurie et de plantes vivaces, seront créées sur le trottoir et le long de la chaussée. Trois nouveaux bancs seront installés pour profiter de la vue sur le château. Six places de stationnement ainsi qu'une place de livraison seront conservées afin de garantir l'accessibilité aux commerces situés le long de l'avenue.



L'enquête publique a déjà été effectuée. Un préavis sera transmis au Conseil communal durant le premier semestre 2025 avec un début des travaux planifié en seconde partie d'année.

### Impressum

Editeur : Commune d'Aigle | Rédaction : Commune d'Aigle | Maquette : Patrick Burnens  
Photos : Zouhri-©, ©Pleineterre Sàrl  
Impression : media f'imprimerie SA, Montreux | Papier : Rebello (recyclé)  
Tirage : 6'500 exemplaires



## Un nouveau visage pour le centre-ville

Edition spéciale centre-ville



Le centre-ville d'Aigle s'apprête à changer de visage ces deux prochaines années avec plusieurs interventions sur l'espace public qui vont se concrétiser.

Après l'inauguration de l'entrée de la rue du Midi et la mise en service de l'Hôtel de Ville en fin d'année dernière, les aménagements extérieurs au pied de l'édifice seront terminés au début du printemps. Ils constituent la première étape du réaménagement de la Place du Marché.

La seconde étape du projet, adaptée et modifiée suite à la votation populaire du 7 avril 2024, est mise à l'enquête publique.

L'avenue du Cloître, la rue du Midi et la partie basse de la rue du Rhône seront également réaménagées à l'horizon 2026 et participeront à la création d'un centre-ville plus attractif, convivial, sécurisé, végétalisé et accessible à toutes les mobilités.

### Edito

Le Centre-ville d'Aigle change de visage. Cette mutation est nécessaire afin de répondre aux enjeux du changement climatique mais pas seulement. Cette mutation doit également permettre de rendre attractif le centre-ville et de soutenir les commerçants. Avec l'arrivée du commerce en ligne, les habitudes des consommateurs ont changé. Se déplacer pour faire des achats doit devenir une véritable évidence. Notre objectif est ainsi d'attirer les gens au centre-ville pour promouvoir la vie économique et sociale. Pour que « venir à Aigle » devienne une expérience, il est important d'investir dans des espaces publics qui améliorent la qualité de vie. La nouvelle Place du Marché doit jouer ce rôle d'attracteur ; des terrasses, des aménagements urbains, du stationnement courte durée sur la Rue Plantour, de la végétation, des espaces pour organiser des événements,... autant d'éléments qui rendent le projet actuellement à l'enquête publique cohérent et équilibré.



Grégory Devaud, Syndic



## Aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville



Les travaux des aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville arrivent à leur terme.

Le nouveau parvis préfigure le lien entre le bâtiment rénové et la future Place du Marché tout en offrant une accessibilité optimale à tous les usagers. Les personnes à mobilité réduite pourront utiliser l'accès couvert sous la marquise du bâtiment.

Le nouveau jardin de l'Hôtel de Ville, ouvert au public, devient un espace de rencontre et de détente en plein

centre-ville grâce à l'installation de plusieurs assises et à la plantation de petits arbres sur des buttes végétalisées.

Au niveau de la rue Plantour, deux espaces végétalisés plantés d'arbres seront créés tout en libérant de l'espace pour les terrasses des établissements publics. Les travaux seront terminés au printemps 2025.

Les pavés posés sur le parvis et le long de la rue Plantour proviennent d'une carrière de grès suisse et revêtiront à terme la Place du Marché.

## Place du Marché

Après le refus en votation populaire d'accorder un crédit de 9.7 millions pour le réaménagement de la Place du Marché, la Municipalité a mené une démarche de consultation avec les représentants des partis politiques et du comité référendaire.

A l'issue des discussions, une large majorité des participants se sont entendus pour faire évoluer le projet selon les lignes directrices suivantes :

- Diminution du coût du projet : remplacement des pavés par du bitume sur les espaces routiers (Chevron et Plantour), diminution du mobilier urbain, suppression d'un couvert.
- Augmentation du nombre de places de stationnement : création de 10 places sur la rue Plantour, en plus des 10 places existantes devant l'Armée du Salut, soit un total de 20 places à durée limitée situées à proximité immédiate des commerces.

- Création d'itinéraires pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : pose de pavés avec des joints au mortier sur l'ensemble de la place pour assurer des itinéraires adaptés aux PMR suite à des tests effectués avec l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux PMR (AVACAH).
- Aménagement d'une place conviviale et modulable permettant d'accueillir des manifestations : conservation de l'espace piétonnier et du dégagement au centre de la place.
- L'arboration initialement prévue est globalement préservée, à l'exception du remplacement d'un seul arbre et d'une légère réduction des espaces verts.

## La Place du Marché en quelques chiffres



- 10'100 m<sup>2</sup> de surfaces réaménagées
- 3'000 m<sup>2</sup> de surfaces perméables
- 1 zone piétonne
- 1 zone 30 km/h sur l'avenue Chevron
- 1 zone 20 km/h sur la rue Plantour
- 2 arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite
- 46 arbres
- 60 arbustes
- 20 places de parking à durée limitée sur la rue Plantour
- 2 places de parking à durée limitée au début de l'avenue du Cloître
- 124 places de longue durée dans le parking Chevron
- 18 bancs et 3 tables
- 1 fontaine sèche et 2 fontaines à boire

Cette nouvelle version du projet est le fruit d'un équilibre entre la prise en compte des intérêts et avis exprimés lors des démarches participatives effectuées en 2019, la conservation du concept initial du projet issu du concours,

le résultat de la votation et les demandes du comité référendaire relatives à l'augmentation du nombre de places de stationnement. Il répond pleinement aux différentes composantes du développement durable.

### Environnement :

L'augmentation des surfaces végétalisées et de la canopée contribue à la lutte nécessaire contre les îlots de chaleur au centre-ville et offre de nouveaux habitats pour la biodiversité. La désimperméabilisation des sols et l'infiltration des eaux de pluie dans les fosses de plantation offre un apport en eau naturel pour les arbres, réalimente directement la nappe phréatique et permet l'économie d'un réseau de canalisations en direction de la STEP.

### Economie :

La réorganisation du secteur permet de libérer de l'espace pour l'aménagement des terrasses des établissements publics et l'organisation d'un marché hebdomadaire ou de manifestations de plus grande envergure. Le centre-ville et son patrimoine sont mis en valeur pour améliorer l'attrait touristique de la ville. L'accessibilité aux commerces est assurée et améliorée pour tous les types d'usagers (piétons, cyclistes, voitures et transports publics).

### Social :

L'aménagement piétonnier offre de nouveaux espaces de rencontre, de détente et de repos en plein centre-ville et accessibles toute l'année. L'organisation d'événements ou de manifestations contribue au renforcement du lien social et à la vitalité du centre-ville.

Le projet de réaménagement de la Place du Marché est actuellement mis à l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la Municipalité soumettra une demande de crédit au Conseil communal pour débiter les travaux en fin d'année. La demande de crédit portera sur le réaménagement de rue Plantour (CHF 950'000.-), du secteur central de la Place du Marché (CHF 2'400'000.-) et de l'avenue Chevron (CHF 3'250'000.-). Le réaménagement de ces secteurs fait l'objet d'un cofinancement de la Confédération d'environ CHF 1'800'000.-, à condition que

les travaux débutent d'ici fin 2025, portant le montant total à charge de la Commune à environ CHF 4'800'000.- pour l'ensemble du périmètre.

Cet investissement est inscrit au plan des investissements de la législature en cours et n'induit aucune hausse d'impôts.

Le dossier d'enquête est consultable au bureau technique (Hôtel de Ville, Place du Marché 1) ou au moyen du QR Code.

